L'amortissement

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **27 (1990)**

Heft 1005

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1020435

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

ORDONNANCE SUR LES EMBALLAGES POUR BOISSONS

Hésitations et reculade

(*jd*) Reculade du Conseil fédéral, accusent la gauche et les organisations de consommateurs et de protection de l'environnement. Pas décisif vers la réduction de la quantité de déchets, affirme Flavio Cotti.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que le gouvernement a tergiversé: vingt mois entre la publication du premier projet d'ordonnance sur les emballages pour boissons et l'adoption du texte définitif. Le temps nécessaire pour revoir la copie à la suite des réactions virulentes des milieux économiques et pour négocier une solution alternative.

Dans un premier temps le Département fédéral de l'intérieur se propose de stopper net la part croissante des emballages à jeter sur le marché des boissons: interdiction des boîtes en aluminium et en fer blanc, et des bouteilles en PVC, contingentement des bouteilles en verre et en plastic (PET).

Le texte finalement adopté traduit le changement de stratégie: seule l'interdiction du PVC subsiste, une rigueur d'autant plus facilement acceptable que les producteurs suisses ont déjà abandonné ce type d'emballage. Pour les autres boîtes et bouteilles non consignées, la Confédération impose le recyclage de quantités fixes. Mais comme le nombre d'emballages de boisson n'est pas contingenté, il n'y a aucune garantie que diminue ce type de déchet dans les usines d'incinération.

Trois remarques à propos de ces péripéties. Même si la protection de l'environnement reste une préoccupation majeure de la population selon les sondages d'opinion, les comportements sont encore loin de suivre. Comme dans bien d'autres domaines, les appels à la modération se révèlent impuissants à produire des résultats significatifs.

Dans une économie de marché, les entreprises sont guidées par le souci de développer leurs ventes. Seule la menace d'une réglementation ou la crainte de voir se détériorer leur image les convainquent de restreindre leur appétit. Ainsi, c'est aujourd'hui seulement, à l'annonce d'une possible intervention de l'Etat, qu'elles mettent en place un système de récupération des emballages perdus.

Dans deux ou trois ans on pourra évaluer l'impact de cette réglementation «consensuelle» et apprécier le sérieux des «partenaires» industriels. En cas d'échec, le Conseil fédéral annonce une consigne sur les emballages perdus. Mais au bout du compte cette temporisation aura permis à l'économie de repousser les contraintes de quelques années.

Le Vorort a salué la solution adoptée parce qu'elle prend appui sur les mécanismes du marché. Ce qui n'empêche pas cette même organisation de rejeter catégoriquement d'autres mesures incitatives, notamment en matière énergétique, tout aussi compatibles avec l'économie de marché. Double langage et crédibilité entamée. ■

DOSSIER DE L'ÉDITO

Une hausse durable

(*ag*) L'anticipation d'une hausse durable du loyer de l'argent apparaît clairement dans le taux retenu par l'UBS pour les hypothèques à taux fixe (trois et cinq ans). Elles aussi subissent la hausse. Sont offerts 8,25% à trois ans et encore, c'est ce qu'il faut souligner, 7,75% à cinq ans.

L'amortissement

L'UBS a mis en évidence un ralentissement du remboursement des hypothèques qui affaiblit le refinancement de ce marché. Selon Urs Rinderknecht, directeur, le détenteur d'hypothèque ne veut plus réduire son endettement, bien au contraire (cité par *L'Agefi*, 24.8.90). Question: si l'amortissement est contractuel, on s'explique mal ce ralentissement. S'agissait-il jusqu'ici d'amortissement extraordinaire, accéléré? La banque fort peu transparente ne présente que les faits partiels qui servent sa cause.

Si le problème est vraiment celui du refinancement du marché hypothécaire par lui-même, on se demande pourquoi les banques ne proposent pas à leurs débiteurs une accélération des amortissements plutôt qu'une hausse des intérêts. Elles obtiendraient, par accord contractuel, une épargne plus forte. L'effet économique serait bon, mais le profit, lui, serait plus faible. Elle prétendent se soumettre aux lois du marché, mais selon leur interprétation et leur convenance non philanthropique.

IDENTITÉ

A qui appartient le français ?

(*cfp*) Avons-nous le droit d'être déçus de l'attitude de la France qui ignore la Suisse dans sa tentative de réformer le français? En réalité nous ne prenons aucune initiative pour défendre notre langue et nous sommes totalement inattentifs aux désirs de ceux qui, hors de l'Hexagone, cherchent à modérer le quasi-monopole qu'exercent nos voisins dans le domaine linguistique.

En Suisse, ce sont des bénévoles qui prennent des initiatives pour améliorer l'usage du français. Citons trois exemples: *Défense du français*, *Le Fichier français de Berne*, deux systèmes de fiches de références, et en plus *Le Guide du typographe romand*, publié depuis 1943.

Défense du français représente un ensemble de fiches diffusées périodiquement par la section suisse de l'Union internationale des journalistes et de la presse de langue française. Ce sont des rappels du bon usage des termes et des mises en garde contre le recours trop fréquent à des termes d'origine étrangères dont les synonymes existent en français. On s'abonne à ces fiches et nous n'avons pas connaissance de l'existence d'un appareil administratif subventionné pour en assurer la parution.

Le Fichier français a été créé à Berne en 1959 par des fonctionnaires fédéraux utilisant une partie de leurs loisirs pour lutter contre l'évolution pernicieuse du français. A titre bénévole, ils ont discuté et rédigé 1500 fiches dont un petit tiers sur le bon usage du français (fiches blanches) et le solde (fiches vertes) sur la traduction possible de termes alle-